

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 17 décembre 2009

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités  
Territoriales

N° CP-2009-16-4-1

**Service consulté**

**AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE  
(H 221)**

Résumé : *Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, sont éligibles à une subvention d'aide à l'accession sociale à la propriété, dans le cadre du dispositif pour la mise en œuvre du Pass-Foncier®, 19 opérations pour un montant total de 69 000 €.*

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le PASS-FONCIER® pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire et faciliter ainsi le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes.

Ce dispositif national a pour objet de permettre à des ménages disposant de ressources modestes d'acquérir un logement neuf, en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ou en contrat de construction de maison individuelle (CCMI), au titre de leur résidence principale, limité au seul secteur de la maison individuelle pour l'intervention du Département.

La mise en œuvre de ce dispositif est effective depuis la signature le 19 février 2009 de l'accord de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL).

Il concerne les opérations situées dans le département du Haut-Rhin (hors le territoire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace) et sur le territoire du partenaire local (commune ou établissement public de coopération intercommunal) ayant décidé d'adhérer au dispositif et de contribuer pour 50 % au financement de l'aide à l'accession sociale. L'adhésion au dispositif étant réalisée par la signature d'une convention entre le Département et le partenaire local.

Le Département prend en charge et fait l'avance du financement initial à 100 % de la part des collectivités locales (comprenant la part du Département et la part du partenaire local), le partenaire local reversant au Département sa quote-part sur la base des financements intervenus dans l'année. Pour mémoire, il conviendra de prendre en compte le montant de la participation de l'Etat à ce dispositif.

A ce titre, sont proposées au présent rapport pour un total de 69 000 €, 19 opérations éligibles au Pass-Foncier® (tableau joint en annexe), sur un territoire faisant l'objet d'un accord de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la collectivité locale partenaire, soit:

- 6 dossiers sur le territoire du SIVOM du Pays de Brisach, (convention du 9 avril 2009) dont 2 pour la commune de Biesheim, 2 pour la commune de Vogelgrun, 1 sur la commune de Urschenheim et 1 sur la commune de Heiteren ;
- 3 dossiers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar, (convention du 26 juin 2009) dont 2 pour la commune de Horbourg-Wihr et 1 pour la commune de Jébsheim ;
- 2 dossiers sur le territoire de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, (convention du 29 mai 2009) dont 1 pour la commune de Ferrette et 1 pour la commune de Raedersdorf;
- 1 dossier sur le territoire de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, (convention du 23 avril 2009) pour la commune de Tagolsheim;
- 1 dossier sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de Sierentz, (convention du 1<sup>er</sup> juillet 2009) pour la commune de Zaessingue;
- 1 dossier sur le territoire de la Communauté de Communes d'Altkirch, (convention du 1<sup>er</sup> octobre 2009) pour la commune de Carspach;
- 1 dossier sur le territoire de la commune de Wittelsheim, (convention du 5 juin 2009) ;
- 1 dossier sur le territoire de la commune d'Ensisheim, (convention du 11 juin 2009);
- 1 dossier sur le territoire de la commune de Burnhaupt-le-Haut, (convention du 24 mars 2009) ;
- 1 dossier sur le territoire de la commune d'Issenheim, (convention du 6 mars 2009);
- 1 dossier sur le territoire de la commune d'Ammerzwiler, (convention du 8 juin 2009);

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- sur les subventions d'aide à l'accèsion sociale à la propriété, dans le cadre des conventions pour la mise en œuvre du Pass-Foncier® conclues avec les collectivités locales concernées, qui sont à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 2042.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

## Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 DÉCEMBRE 2009Pass foncier  
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PAF00084	<b>ABSALON Richard et FOUQUERAY Charlotte</b> Pass Foncier - ABSALON-FOUQUERAY - Issenheim	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00080	<b>BEN M'BAREK Amor et Samia</b> Pass Foncier - BEN M'BAREK - Wittelsheim	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00089	<b>BIERMANN Kai et Catherine</b> Pass Foncier - BIERMANN - Biesheim	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00088	<b>DRIDI Nabil et Nora</b> Pass Foncier - DRIDI - Vogelgrun	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00090	<b>FALCINELLA Jessica et DEMANGE Damien</b> Pass Foncier - FALCINELLA- DEMANGE - Urschenheim	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00083	<b>FAUCAMPRE Lionel et Laura</b> Pass Foncier - FAUCAMPRE - Raedersdorf	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00092	<b>FRACCOLA Guillaume et BRUHIER Carine</b> Pass Foncier - FRACCOLA-BRUHIER - Jebsheim	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00085	<b>HEYER Sébastien et VANETTI Nadine</b> Pass Foncier - HEYER-VANETTI - Ammerzwiller	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00091	<b>JEDREZAK Grégory et VAN STALLE Charlotte</b> Pass Foncier - JEDREZAK-VAN STALLE - Burnhaupt le Haut	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00094	<b>JEHL Sébastien et WOEHRLE Estelle</b> Pass Foncier - JEHL-WOEHRLE - Horboung-Wihr	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00082	<b>LOPEZ Emmanuel et Céline</b> Pass Foncier - LOPEZ - Zaessingue	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00079	<b>MICHEL Sébastien et Nathalie</b> Pass Foncier - Michel - Horboung Wihr	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00086	<b>NITSCHKE Eric et Stéphanie</b> Pass Foncier - NITSCHKE - Heiteren	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00095	<b>PIEDRAS Fabien et FROHN Céline</b> Pass Foncier - PIEDRAS-FROHN - Carspach	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00081	<b>RAKOTOSALAMA Andrianparaninino et Haritiana</b> Pass Foncier - RAKOTOSALAMA - Tagolsheim	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00087	<b>TARI Abdelnabi et Hind</b> Pass Foncier - TARI - Ferrette	4 000,00	100%	4 000,00

PAF00093	<b>UTARD Vincent et Marie-Claude</b> Pass Foncier - UTARD - Biesheim	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00097	<b>WASSMER Stéphane et HARTMANN Valérie</b> Pass Foncier - WASSMER-HARTMANN - Ensisheim	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00096	<b>YUCEL Eyup et Sevinç</b> Pass Foncier - YUCEL - Vogelgrun	4 000,00	100%	4 000,00
			Total	69 000,00